

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Conseil Syndical

Session du 2 avril 2025

Le deux avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Grégory BASIN - Luc BERTHOUD - Florence BOURGEOIS - Lionel DARBON - François FOURCHES - Michel FRUGIER - Florian MAITRE - Yves MERCIER - Vincent MIGUET – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Franck MORAT a donné mandat à Christophe PIERRETON – Benoît PERROTON – Daniel ROCHAIX – Edouard SIMONIAN – Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU -

Excusés : Robert AGUETTAZ – Marie BENEVISE - Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Rudolph DI GIORGIO – Thibaut GUIGUE – Benjamin LOUIS – Pascal MITHIEUX - Josette REMY – Thierry REPENTIN – Olivier ROGNARD – Alain THIEFFENAT -

Pouvoirs : Nathalie FONTAINE à Luc BERTHOUD – Raphaële MOURIC à Florence BOURGEOIS

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 16

Secrétaire de séance : Luc BERTHOUD

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY – Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 27 mars 2025

Délibération N° C25-12

PAE CASSINE

ATTRIBUTION DE LA COMMANDE TRAVAUX POUR LA DEMOLITION DE DEUX BATIMENTS

CHAUDRONNERIES BERLIOZ ET FOUR & CLEMENT

Rapport au Conseil Syndical

Daniel ROCHAIX, vice-président, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de La Cassine à Chambéry.

Chambéry-Grand Lac économie porte un projet de renouvellement urbain dans le quartier de La Cassine à Chambéry pour un projet de nouveau quartier mixte de tertiaire, habitat et commerces. La part du tertiaire reste majoritaire.

Dans le cadre de ce projet, la démolition de deux bâtiments de chaudronnerie mitoyens doit être réalisée, pour permettre les travaux du nouveau cours de la Rotonde.

Une consultation a été lancée par Grand Chambéry (qui gère les démolitions pour Chambéry-Grand Lac économie) afin de désigner un attributaire en charge de la réalisation des travaux requis. Il s'agit d'un marché de travaux à prix unitaires soumis aux dispositions de l'article R.2123-1, 4 et 5 du Code de la Commande publique et relevant de la procédure adaptée.

La présente consultation fait l'objet de deux lots :

- Lot n°1 : désamiantage,
- Lot n°2 : démolition.

La présente consultation ne fait pas l'objet d'un marché à tranche.

Les délais d'exécution sont prévus en deux phases (du fait de l'occupation jusqu'à juillet 2025 du bâtiment Four & Clément) :

- Une notification fin mars
- Temps de préparation du chantier : 4 semaines / avril
- Temps des travaux phase 1 (bâtiment Berlioz) : 4 mois
- Temps des travaux phase 2 (bâtiment Four & Clément) : 4 mois ; soit livraison décembre 2025.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 27 janvier 2025. La date limite de remise des offres était fixée le 20 février à 11 heures.

Vingt-huit offres ont été déposées : treize pour le lot désamiantage, douze pour le lot démolition, et trois pour les deux lots. Elles ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- Coût des travaux : 50 %
- Mémoire technique : 30 %
- Volet environnemental : 20 %

Il n'y a pas eu de phase de négociation.

La Commission d'Appel d'Offres, tenue le 12 mars 2025, a proposé de retenir les entreprises suivantes :

- Lot n°1 : GAIAL – 79 065,00 € HT
- Lot n°2 : SARL TOINET FRERES – 38 800,00 € HT

- ✓ Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif aux marchés publics,
- ✓ Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 12 mars 2025,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Attribue le marché relatif aux travaux de démolition dans la ZAC de la Cassine, suivant la répartition ci-dessous :

- Lot n°1 : GAIAL – 79 065,00 € HT
- Lot n°2 : SARL TOINET FRERES – 38 800,00 € HT

Article 2 : Autorise la présidente de Chambéry-Grand Lac économie à signer le marché pour les montants ci-dessus énoncés et tous documents nécessaires à sa passation.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 2 avril 2025



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente